

Résumé des mandats

**Congrès de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)
Tenu les 6 et 7 octobre 2007 à Montréal, au bureau de l'ASSÉ**

Ordre du jour

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal
- 2.0 Accueil des nouveaux membres
- 3.0 Caucus procédures et rôle des délégué-e-s
- 4.0 Femmes
- 5.0 État de la situation
- 6.0 Plan d'action
 - 6.1 Revendications
 - 6.2 Déclenchement de grève
 - 6.3 National
- 7.0 Coalition
 - 7.1 Structures
 - 7.2 Finances
- 8.0 Élections
- 9.0 Finances
- 10.0 Avis de motion
 - 10.1 Traitement des avis de motion
 - 10.2 Dépôt des avis de motion
- 11.0 Varia
- 12.0 Levée

Lecture et adoption du procès-verbal

1. L'adoption du procès-verbal du Congrès des 1^{er} et 2 septembre 2007.

Accueil des nouveaux membres

1. D'accepter l'Association des étudiantes et étudiants en anthropologie de l'Université Laval (AÉÉA-UL) comme association membre de l'ASSÉ.

Femmes

1. Que le point femmes avec caucus non-mixte soit maintenu durant les Congrès de la coalition ainsi que durant les Congrès de l'ASSÉ et que les associations étudiantes prennent part active au point femmes durant les Congrès en se préparant en conséquence.

2. Dans le but d'être conséquents et conséquentes avec les positions féministes de l'ASSÉ, que les

associations étudiantes, dans la mesure du possible, se dotent d'un comité femmes, encouragent les caucus non-mixtes en réunion d'exécutif et en assemblée générale et adoptent un plan d'action et des revendications en lien avec les femmes et le féminisme.

3. Considérant la constatation de la limitation présente de la lutte féministe au point femmes dans les Congrès de l'ASSÉ;

Qu'une analyse féministe des autres points soit amenée dans les Congrès de la coalition ainsi que durant les Congrès de l'ASSÉ en favorisant entre autres les caucus non-mixtes dans les autres points de l'ordre du jour et en se préparant en conséquence au sein des associations locales par la consultation des instances locales.

Plan d'action

Revendications

1. Pour la promotion, l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde dans les institutions d'éducation post-secondaire incluant des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours dans le but d'assurer une conciliation étude-famille.

2. Que les associations membres de l'ASSÉ et les associations voulant être membre de la coalition de l'ASSÉ retournent en assemblée générale afin de consulter leurs membres sur la modification de la revendication des services de garde pour la transformer comme suit : « Pour l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde public dans les institutions post-secondaires dans le but d'assurer une conciliation études-famille ».

3. Considérant les principes de justice sociale qui sont à la base des activités de l'ASSÉ;

Considérant les revendications en appui aux droits humains en Palestine adoptées par l'ASSÉ dans le passé;

Considérant qu'une campagne internationale contre l'Apartheid israélien se forme et prend de l'ampleur;

Considérant que ce mouvement a débuté en 2005 suite à un appel signé par 170 organismes issus de la société civile palestinienne qui demandaient le déclenchement d'une campagne internationale de boycott, de désinvestissement et de sanctions contre Israël;

Que les assemblées générales soient consultées à propos des positions suivantes :

1. Que l'ASSÉ, en collaboration avec des groupes de solidarité avec la Palestine et de défense des droits humains, développe une campagne d'éducation populaire au sein du mouvement étudiant au sujet des caractéristiques qui font d'Israël un Apartheid ainsi qu'au sujet du soutien politique et économique apporté par le Canada à cet État;

2. Que l'ASSÉ endosse la campagne internationale de boycott, de désinvestissement et de sanctions jusqu'au jour où l'État israélien reconnaisse le droit inaliénable à l'autodétermination du peuple palestinien et qu'il se soumette aux préceptes du droit international, y compris le droit au retour à leurs terres et maisons des réfugié-e-s palestiniens et palestiniennes, tel que stipulé dans la résolution 194 de l'ONU;

3. Que l'ASSÉ appuie les actions et les initiatives d'éducation populaire visant à dénoncer la participation des gouvernements du Québec et du Canada dans l'occupation israélienne. Que l'ASSÉ appelle également les syndicats étudiants du Québec et du Canada à se joindre à la lutte contre les pratiques injustes de l'État israélien, y compris la lutte pour le démantèlement du mur.

Déclenchement de la grève

1. Que l'ASSÉ déploie toutes les forces de mobilisation nécessaires dans l'optique de déclencher la grève générale illimitée en automne et que se tienne un Congrès le 20 octobre pour évaluer la situation.
2. Advenant que la mobilisation ne soit pas en faveur de la grève générale illimitée, que le plan de réorientation du mouvement grève soit :
 - Qu'on intensifie, pour le reste de l'automne, la campagne déjà amorcée en augmentant l'escalade des moyens de pression, qui commencerait par un vote de deux journées de grève le 14 et le 15 novembre dans le cadre des AG de GGI.
 - Que la première journée de grève soit consacrée à des activités de mobilisation et de préparation en vue d'une manifestation nationale qui aurait lieu à Montréal pendant la deuxième journée de grève.
3. Que le Congrès invite les assemblées générales de déclenchement de grève à se tenir dans les trois jours ouvrables suivant l'atteinte du plancher.

National

1. Que le plan d'action de la première semaine de grève :
 - Que le Congrès appelle à deux journées d'actions directes au niveau local de perturbations suite aux assemblées générales de déclenchement
 - Qu'une manifestation nationale de type convivial soit organisée à Montréal la troisième journée suite au déclenchement de la grève.
 - Que la première semaine de grève soit orientée vers l'éducation populaire de masse et vers la perturbation de l'ordre économique.
2. Que le mémoire sur la gratuité scolaire soit déposé à la *Consultation sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires imposés aux étudiants dans les universités* du MELS.
3. Que l'ASSÉ appuie et participe à la manif'ation « On a encore faim! » organisée par le Comité des sans-emploi Montréal-centre le 4 décembre 2007.

Finances

1. Que le fonds d'entraide alloue 1 000 \$ à l'AEMSP-UQAM, 750 \$ pour la participation aux instances de l'ASSÉ et 250 \$ pour le comité de mobilisation.
2. Considérant l'affiliation de l'Association des étudiantes et étudiants en anthropologie de l'Université Laval (AÉÉA-UL);
Que soient ajoutés 375 \$ dans les revenus de cotisations;
Que le fonds d'entraide soit conséquemment ajusté à 5 550,25 \$;
Portant ainsi le déficit prévu à 3 270,25 \$
3. Que tout au long de la grève, le solde du compte bancaire de l'ASSÉ soit maintenu à un montant égal ou supérieur à 18 000 \$.
4. Considérant le temps investi dans sa formation, que Jean-François Filiatrault soit nommé

collaborateur à la permanence de l'ASSÉ et qu'il soit autorisé à avoir accès à tous les documents utiles au fonctionnement de l'ASSÉ.

5. Considérant les réflexions post-grève 2005 de l'ASSÉ en matière de finances;

Considérant qu'il a créé le système comptable de l'ASSÉ et que celui-ci a fait ses preuves depuis sa mise en place en 2006-2007;

Considérant son expérience, ses connaissances et l'aide concrète qu'il se propose de donner pour les finances en temps de grève;

Qu'Hugo St-Onge soit nommé collaborateur officiel de l'ASSÉ pour la comptabilité et le suivi des finances durant la grève et jusqu'à ce que les états financiers de la coalition soient fermés;

Qu'il soit autorisé à avoir accès à toutes les informations relatives aux finances de l'ASSÉ et nécessaires à l'accomplissement des tâches suivantes : entrées des données courantes, suivi de l'état des résultats, suivi des comptes à recevoir, bilan aux instances concernées et tout autre document pertinent;

Qu'il travaille en collaboration avec la permanence.

Avis de motion

1. Que soit reconsidérée la revendication suivante : « Pour la promotion, l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde dans les institutions d'éducation post-secondaire incluant des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours dans le but d'assurer une conciliation étude-famille. » adoptée au Congrès des 14 et 15 octobre 2006, des 1^{er} et 2 septembre 2007 et partout où elle a été adoptée aux instances de l'ASSÉ.

Varia

1. Motion gros câlin à ceux et celles qui ont fait la bouffe pour le Congrès.

2. Motion gros câlin à l'animation pour son oeuvre durant le Congrès.